



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2003
Français
Original: anglais

Comité du programme de la coordination

Quarante-troisième session

Session de fond, 9 juin-3 juillet 2003

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Engagement futur du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document répond à la demande formulée par le Comité du programme et de la coordination concernant l'établissement d'un rapport sur l'engagement futur des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La résolution de l'Assemblée générale 57/7 du 4 novembre 2002 fournit une orientation stratégique sur la nature et l'étendue de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au Nouveau Partenariat.

Les Nations Unies ont établi pour appuyer le Nouveau Partenariat un cadre opérationnel organisé sur trois niveaux : national, régional et mondial. Le rapport décrit le cadre opérationnel tel qu'il est présenté dans le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/57/156 et Corr. 1), ainsi que les progrès accomplis dans sa mise au point au cours de l'année écoulée. Les réunions de consultation régionales des institutions et organisations des Nations Unies en Afrique, convoquées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), servent de mécanisme de coopération et de coordination entre les diverses entités du système des Nations Unies au niveau régional. Une réunion de consultation régionale s'articule autour de cinq groupes thématiques qui correspondent grosso modo aux priorités du Nouveau Partenariat. Le secrétariat du Nouveau Partenariat a participé

* E/AC.51/2003/1.



activement aux travaux des réunions de consultation régionales et des groupes thématiques, tant pour valider l'orientation des initiatives collectives prises par les organismes que pour veiller à ce que ces initiatives soient déterminées par la demande.

Parallèlement, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination supervise et encadre les organismes. L'appui au Nouveau Partenariat figure à l'ordre du jour du Conseil depuis 2001. Le nouveau Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique aidera le Secrétaire général à coordonner les activités de mobilisation et d'appui en faveur du Nouveau Partenariat.

Les Nations Unies poursuivent leur initiative. La portée des activités menées, ainsi que la manière de les aborder, seront étudiées et ajustées au fur et à mesure de la mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session, le Comité du programme et de la coordination a souligné qu'il était indispensable que les institutions et organismes du système des Nations Unies soutiennent le Nouveau Partenariat¹ et a recommandé que le système des Nations Unies définisse un cadre opérationnel stratégique destiné à appuyer sa mise en oeuvre.

2. Le Comité a également souligné qu'il devait donc participer à la surveillance du fonctionnement du cadre opérationnel que les institutions adopteraient à l'appui du Nouveau Partenariat et il a recommandé que le Secrétaire général soit invité à faire rapport au Comité, à sa quarante-troisième session, sur l'engagement futur du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat. Le présent rapport répond à la demande du Comité, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/282 du 20 décembre 2002.

3. Il importe de souligner que dans son rapport sur l'évaluation indépendante de l'application du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/57/156 et Corr. 1), et en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la résolution 56/218 du 21 décembre 2001, le Secrétaire général avait fait des propositions sur les modalités du futur engagement de l'Organisation des Nations Unies dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le présent rapport met en relief certaines des propositions qui ont été présentées à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, en vue des délibérations sur le Nouveau Partenariat qui ont abouti à l'adoption de la résolution 57/7 du 4 novembre 2002.

II. Le rôle du système des Nations Unies tel que défini par l'Assemblée générale

4. Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a précisé ce que la communauté internationale, et en particulier les organismes des Nations Unies devraient faire pour appuyer le Nouveau Partenariat. Comme indiqué aux paragraphes 24 à 33 de la résolution, les tâches incombant aux organismes des Nations Unies se divisent en sept grandes catégories; ces organismes doivent :

- a) Aligner leurs activités sur les priorités du Nouveau Partenariat;
- b) Accroître leurs activités de plaidoyer et d'information à l'appui du Nouveau Partenariat;
- c) Agir de façon cohérente, notamment en organisant leurs activités en groupements thématiques au niveau régional et en collaborant étroitement avec les donateurs bilatéraux;
- d) Renforcer davantage leur coordination et leurs mécanismes de programmation à l'échelon national, afin d'accroître l'appui donné aux pays africains pour la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat;
- e) Collaborer étroitement avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales pour assurer la réalisation des programmes et priorités du Nouveau Partenariat;

f) Maintenir leur appui aux efforts que font les pays africains pour se doter de capacités humaines et institutionnelles, et mobiliser les ressources financières nécessaires au développement de l'Afrique;

g) Simplifier et harmoniser leurs procédures de planification, de programmation, de décaissement et d'établissement de rapports et, pour les institutions multilatérales, faire en sorte que leur appui soit compatible avec le Nouveau Partenariat.

5. La résolution offre donc un cadre dans lequel les activités des entités du système des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat peuvent être menées de façon cohérente. Il va de soi que les directives présentées dans cette résolution seront mises à jour et complétées le cas échéant par des décisions des organes délibérants et du Conseil d'administration de chaque institution ou organe des Nations Unies.

6. Dans son rapport sur l'évaluation de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/57/156 et Corr.1), le Secrétaire général a noté que les Nations Unies fourniraient au Nouveau Partenariat un appui à la fois national, régional et mondial. Un cadre opérationnel à trois niveaux a donc été mis en place pour favoriser ce nouveau partenariat. Le présent rapport décrit ce cadre opérationnel et les activités qui ont été menées au cours de l'année écoulée.

7. Une caractéristique importante du cadre opérationnel mis en place par les Nations Unies est qu'il vise à appuyer la réalisation du Nouveau Partenariat tout en respectant le principe de la prise en charge du processus par les pays africains eux-mêmes.

III. Réponse du système des Nations Unies

A. Niveau national

8. Les mécanismes institutionnels chargés d'organiser cet appui au Nouveau Partenariat ne seront pas les mêmes à chaque niveau. Au niveau national, il s'agira essentiellement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays, qui pourront être complétés, si faire se peut, par le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies se servira des outils de programmation et de coordination existants comme mécanisme principal d'action pour appuyer, avec les gouvernements africains, la réalisation du Nouveau Partenariat et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

9. La mise en place des structures nationales et l'exécution des plans visant à réaliser le Nouveau Partenariat par les gouvernements africains, ainsi que la promotion de l'appui des Nations Unies au niveau national n'ont progressé que lentement. On notera toutefois que les rapports établis en 2002 par les coordonnateurs résidents indiquent les résultats de la collaboration des Nations Unies aux efforts nationaux qui visent à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dont la plupart sont également les objectifs du Nouveau Partenariat. En outre, un certain nombre de coordonnateurs

résidents participent à l'organisation de tribunes multipartites qui permettent de débattre de la réalisation du Nouveau Partenariat.

B. Niveau régional

10. Au niveau régional, les réunions annuelles de consultation régionales des organismes des Nations Unies qui oeuvrent en Afrique, présidées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), servent de cadre de coordination et de collaboration aux entités qui contribuent à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.

11. À sa quatrième session tenue en octobre 2002, la réunion de consultation régionale des organismes des Nations Unies qui oeuvrent en Afrique a créé cinq groupes thématiques placés sous l'égide des entités suivantes : a) développement de l'infrastructure : eau et assainissement, énergie, transport et technologies de l'information et de la communication (CEA); b) gouvernance, paix et sécurité [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]; agriculture, commerce et accès au marché [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)]; d) environnement, population et urbanisation (Programme des Nations Unies pour les établissements humains); mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). La formation de groupes thématiques a pour objet de favoriser la coordination des activités, afin de permettre aux institutions et aux organismes des Nations Unies d'associer leurs efforts à l'appui du Nouveau Partenariat. Tous les groupes se sont réunis au moins une fois depuis octobre 2002. Le secrétariat du Nouveau Partenariat a participé à toutes les réunions, hormis celle consacrée à la mise en valeur des ressources humaines, et a coorganisé la réunion sur la gouvernance, la paix et la sécurité. On trouvera ci-dessous le récapitulatif des dispositions récentes prises par chacun de ces groupes.

1. Développement de l'infrastructure

12. Le groupe de l'infrastructure traite des problèmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, au transport et aux technologies de l'information et des communications (TIC). Le sous-groupe de l'énergie a pour objectif de rendre la Commission de l'énergie pour l'Afrique opérationnelle et d'aider les États membres à offrir aux investisseurs un environnement attrayant. Une communication sur l'approche suivie par la Commission pour mettre en place un système d'information énergétique africain a été présentée lors d'un atelier sur les statistiques de l'énergie qui s'est tenu à Addis-Abeba du 10 au 13 décembre 2002. La Convention portant création de la Commission de l'énergie pour l'Afrique a également été communiquée aux pays pour signature et ratification.

13. Le sous-groupe de l'eau et de l'assainissement s'est réuni et est convenu : a) que le groupe de l'eau de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique serait intégré au Groupe interorganisations pour l'eau en Afrique et s'appellerait désormais, dans un souci de cohérence, Groupe de l'eau-Afrique des Nations Unies, de façon à aligner son nom sur celui du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques; b) de diffuser à Kyoto (pendant le troisième Forum mondial de l'eau) une brochure annonçant la publication du Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, rapport semestriel

qui est en préparation; c) de mettre en place un réseau d'information africain sur les ressources en eau en Afrique et d'en appuyer le développement; d) d'organiser, en décembre 2003, une conférence panafricaine pour la mise en oeuvre et le partenariat afin de marquer la fin de l'Année internationale de l'eau douce; e) de répartir les tâches entre les différentes organisations participantes et de désigner des centres de liaison dans chacune des organisations afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan sur la base du système de chefs de projet; et f) de relancer l'Initiative eau-Afrique le 22 mars 2003, à Addis-Abeba et à Kyoto.

14. Le sous-groupe sur le transport aidera à exécuter le programme de transport pour l'Afrique subsaharienne et à libéraliser l'accès aux marchés africains des transports aériens, conformément à la décision de Yamoussoukro. La Commission économique pour l'Afrique et la Banque mondiale, en coopération avec d'autres partenaires, ont élaboré à cet effet un plan à long terme qui sera adopté lors de la réunion générale du Programme qui se tiendra à Kigali en mai 2003. Une réunion des donateurs a été organisée à Bruxelles en décembre 2002 par la CEA, la Banque mondiale et l'Union européenne afin d'examiner le plan à long terme et d'obtenir des contributions des partenaires. La CEA et la Banque africaine de développement (BafD) ont fait une évaluation des chemins de fer transafricains, qui a été examinée à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2003 par toutes les parties prenantes, en particulier les pouvoirs publics, le secteur privé, les usagers, les opérateurs et les communautés économiques régionales. Pour ce qui est du transport aérien, la CEA et la Banque mondiale ont aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à organiser, du 25 au 28 février 2003, une réunion ministérielle à l'intention des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale afin d'examiner un plan d'action pour l'exécution des programmes de réglementation économique et de surveillance de la sécurité. Le plan ayant été adopté, la Banque mondiale et la CEA évalueront les programmes de renforcement des capacités en matière de transport aérien appuyés par la Banque mondiale dans les deux communautés.

15. Les activités entreprises par le sous-groupe comprennent l'élaboration de plans, de politiques et de stratégies pour la mise en place d'une infrastructure nationale et régionale d'information et de communication, dans le cadre de l'initiative Société de l'information en Afrique, du Partenariat pour les techniques d'information et de communication en Afrique, du Groupe d'étude sur les techniques d'information et de communication de l'African Stakeholders Network, du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies établi par le Groupe des Huit et du Sommet mondial sur la société de l'information. Le plan d'action à court terme relatif aux TIC, adopté par le Nouveau Partenariat, est le document qu'utilisent les membres du sous-groupe pour aligner leurs propres programmes et projets.

16. Les membres du groupe sont convenus de coopérer dans les domaines suivants : a) projets d'infrastructure : Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), société Comtel, Réseau régional d'interconnexion de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, projet SAT-3/WASC/SAFE, Système régional africain de communications par satellite (RASCOM) et infrastructure régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA); b) mise en place d'un environnement incitatif : développement de la fabrication de matériel de télécommunications en Afrique, politiques et cadre réglementaire applicable aux TIC, élargissement et renforcement

de la participation de l'Afrique aux forums mondiaux sur les politiques et la prise de décisions relatives aux TIC, initiative pour la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des TIC en Afrique, renforcement des institutions africaines dans le domaine des télécommunications et des TIC; et c) applications et contenu sectoriels : projet Scan TIC et degré de préparation électronique, initiative sur la gouvernance électronique, initiative sur le commerce électronique, initiative régionale africaine sur la télémédecine et initiative encourageant le contenu africain en matière de promotion du développement. La réunion a noté que nombre de ces activités exigeaient des discussions plus approfondies entre les organismes des Nations Unies et le Comité directeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

17. Pour accélérer l'application du plan d'action relatif à l'infrastructure, il faudra prendre les mesures suivantes : a) remanier le plan d'action afin de l'organiser par région et par secteur; b) organiser des réunions régionales et sous-régionales sur le financement du programme d'infrastructure; et c) définir le rôle de chaque partenaire dans l'exécution du programme d'infrastructure du Nouveau Partenariat. Les institutions des Nations Unies tiendront des consultations avec les communautés économiques régionales et les États membres afin de définir les domaines prioritaires de coopération, notamment pour l'exécution du Programme de transport de l'Afrique subsaharienne et pour la suite à donner aux décisions de Yamoussoukro. Avec l'aide de la Banque africaine de développement, il sera établi, avant la fin du mois de juin 2003, des indicateurs relatifs aux progrès réalisés, et des objectifs, qui seront communiqués à tous les organismes.

2. Gouvernance, paix et sécurité

18. Le groupe sur la gouvernance, la paix et la sécurité élaborera des programmes conjoints pour appuyer les activités du Mécanisme d'évaluation interafricain et de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique. En outre, le rapport de la Commission de l'Union africaine, et les résultats des consultations du secrétariat du Nouveau Partenariat sur la paix et la sécurité qui ont eu lieu à Addis-Abeba les 17 et 18 février 2003 serviront à déterminer les autres domaines dans lesquels les organismes du groupe devraient mener des missions conjointes. Le PNUD, en consultation avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau Partenariat et d'autres organismes des Nations Unies, élaborera de nouveaux programmes et fera rapport à la prochaine réunion du groupe. Un accord a également été trouvé sur un ensemble d'activités initiales qui seront menées conjointement par les institutions des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du Nouveau Partenariat. Ces activités sont les suivantes : a) interaction croissante avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du Nouveau Partenariat, grâce à des consultations périodiques et des activités d'appui à des réunions et ateliers techniques; b) en collaboration avec le Nouveau Partenariat et les autres organismes des Nations Unies, établissement par le PNUD de documents stratégiques, convocation d'un atelier de haut niveau en 2003 et organisation du sixième Forum africain sur la gouvernance, au plus tard en décembre 2003, activités qui permettront de promouvoir la bonne gouvernance en Afrique; c) renforcement de l'appui institutionnel au secrétariat du Nouveau Partenariat grâce au financement et à la fourniture d'une assistance technique pour le programme d'appui PNUD/Nouveau Partenariat; d) activités de sensibilisation au niveau des pays pour faire connaître les objectifs de développement du Millénaire et

du Nouveau Partenariat, y compris dans le domaine de la population et de l'égalité entre les sexes; et e) renforcement des capacités des organisations régionales de l'Union africaine pour leur permettre de mettre en oeuvre le programme de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat.

19. Le groupe a également entériné la proposition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) visant à établir un cadre humanitaire de redressement, intégrant les concepts de rapatriement, de réinstallation, de relèvement et de reconstruction, pour coordonner la collaboration des institutions associées aux opérations de réinstallation et de redressement. Cette proposition constituerait l'un des éléments des futurs accords de paix. En tant que chef de file de ce sous-groupe, le HCR a été prié d'élaborer des propositions spécifiques, en précisant notamment les modalités de participation respective des pays et des organisations du système des Nations Unies, de faire le bilan des programmes passés et en cours, de repérer les domaines prioritaires et les pays pilotes en utilisant les critères convenus pour les missions d'évaluation conjointes et les programmes pilotes. Ces travaux seront menés en étroite consultation avec les autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

20. Les membres du groupe sont convenus que le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du Nouveau Partenariat, assureraient la coordination, la programmation et la préparation des programmes de travail du groupe. Les programmes de travail conjoints de chaque sous-groupe seraient établis par les membres du Bureau, en étroite consultation avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau Partenariat et des autres organismes, ainsi que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les institutions de Bretton Woods, et présentés lors de la réunion suivante du groupe. Pour le suivi et l'évaluation du projet, le groupe fera appel aux mécanismes du système des Nations Unies qui existent déjà au niveau des pays et des régions, tels que le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les objectifs de développement du Millénaire, qu'il harmonisera progressivement avec ceux de la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, du Nouveau Partenariat et du mécanisme d'évaluation interafricain, lorsqu'ils auront été établis. Le nouvel arrangement tripartite, qui consiste à convoquer le groupe en même temps que le PNUD, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du Nouveau Partenariat, sera institutionnalisé pour le groupe sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et la même procédure sera envisagée pour les autres groupes.

3. Environnement, population et urbanisation

21. Le groupe de l'environnement, de la population et de l'urbanisation a examiné la composante environnement du NEPAD et de son plan d'action-cadre, qui est axé sur les secteurs thématiques suivants : a) lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification; b) préservation des terres humides en Afrique; c) prévention et contrôle des espèces envahissantes; d) conservation et protection à long terme des ressources côtières et marines; e) lutte contre les changements climatiques; et f) action contre les problèmes de conservation transfrontière et de

gestion des ressources naturelles en matière d'eau douce, de biodiversité, de forêts et de ressources phytogénétiques. Le plan vise aussi des questions intersectorielles comme la santé et l'environnement, la pauvreté et l'environnement, le transfert d'écotechnologies ainsi que l'évaluation et la détection rapide de catastrophes naturelles. Le groupe a en outre examiné les activités que les membres avaient signalées lors des consultations qu'ils avaient tenues auparavant et il est convenu que, au cours des deux prochaines années, il concentrerait ses travaux sur les trois secteurs thématiques suivants : l'urbanisation durable dans le cadre du NEPAD, sous la direction d'ONU-Habitat, le suivi des données et l'évaluation des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du NEPAD en matière d'environnement, de population et d'urbanisation sous la direction du FNUAP et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que l'élaboration et l'exécution de l'Initiative du NEPAD concernant l'environnement, sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

4. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida

22. Le groupe sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et le VIH/sida a défini deux secteurs prioritaires en vue d'une action commune : le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses ainsi que l'éducation. On a aussi estimé que les questions relatives à l'emploi devraient recevoir une meilleure attention dans le plan d'action du NEPAD.

23. Le sous-groupe VIH/sida concentrera son action sur les priorités suivantes : intensification des activités de sensibilisation afin d'inclure le VIH/sida dans l'effort de développement des États africains; intégration du VIH/sida dans les programmes bilatéraux et dans les autres programmes des donateurs; intégration du VIH/sida dans tous les programmes sectoriels du NEPAD; appui à l'action menée par les pays pour intégrer le VIH/sida dans les programmes et politiques sectoriels; et soutien au secrétariat du NEPAD pour lui permettre d'établir un système de suivi et d'évaluation capable de répertorier les progrès réalisés et de mesurer les résultats des programmes entrepris dans ce domaine.

24. Les activités de sensibilisation au VIH/sida entreprises jusqu'à présent ont été notamment les suivantes : tenue à Addis-Abeba, les 27 et 28 février 2003, d'une réunion du NEPAD relative à un projet de cartographie, en collaboration avec le Center for Global Studies et la CEA; premier rapport annuel sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique : l'établissement du rapport se poursuit en coopération avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la CEA, l'Union africaine et l'Organisation mondiale de la santé (OMS); le VIH/sida et la gouvernance : les travaux sur le VIH/sida, la gouvernance et la direction ont conduit à la création de la commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique, qui est appuyée par le Secrétaire général et la CEA. Plusieurs organismes ont participé à la réunion d'experts organisée par la CEA.

25. Divers organismes appuient les activités de suivi du troisième Forum africain du développement, tenu en mars 2002 : intégration du VIH/sida dans les travaux de l'Union africaine et des communautés économiques régionales en Afrique dans le cadre de l'intégration régionale africaine, et atelier régional sur les deux sexes face au VIH/sida en Afrique, organisé par le Centre africain pour le genre et le développement (CEA). On s'efforce à l'heure actuelle de mettre l'accent sur cet aspect dans la planification du développement. Ce programme régional est appuyé

par la CEA et le PNUD. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les échanges entre le NEPAD et les communautés économiques régionales, l'Organisation mondiale de la santé, en consultation avec d'autres institutions des Nations Unies, facilite la mise en place de guichets de santé en collaboration avec ces communautés régionales. L'OMS est l'organisme chef de file pour ce qui est de l'élaboration du document du NEPAD sur une stratégie de la santé, qui sera examiné à la prochaine réunion du groupe.

26. Pour donner suite à la Déclaration d'Abuja, l'Union africaine, ONUSIDA, l'OMS, l'UNICEF et d'autres partenaires ont élaboré un mécanisme permettant d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action pour combattre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Ce processus continu a pour but d'instituer un suivi manifeste dans tout le continent de l'exécution nationale des programmes. Les pays relient aussi ce mécanisme aux engagements qu'ils ont pris lors de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

27. On s'est très sérieusement activé pour aider les pays à incorporer la dimension VIH/sida dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cet effort a été coordonné afin de développer une compréhension commune des rapports entre le VIH/sida, la pauvreté et le développement.

28. Dans le secteur de l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) continuent à examiner les modalités d'élaboration de programmes destinés à appuyer les objectifs du NEPAD. À cette fin, un séminaire conjoint sur l'éducation pour tous, organisé par l'UNESCO et le NEPAD et portant le titre « De la vision à l'action » s'est tenu à Ouagadougou, du 3 au 8 mars 2003. La plupart des organismes concernés par l'éducation y ont participé. En outre, la CEA, l'UNICEF, l'Union africaine et le NEPAD sont en train de publier conjointement une publication intitulée *Young Faces of NEPAD*, axée sur les secteurs prioritaires que le Secrétaire général a définis dans le domaine de l'éducation et sur le VIH/sida et la nécessité d'une mise en oeuvre accélérée de mesures dans ce domaine.

29. L'Union africaine a organisé à Washington, en décembre 2002, le premier Forum sur la diaspora africaine dans l'hémisphère occidental, qui a été l'occasion d'examiner les relations entre la diaspora et l'Afrique; la fuite des cerveaux et ses conséquences pour le continent; ainsi que le coût de l'aide technique occidentale, qui est estimée à 4 milliards de dollars des États-Unis chaque année. Avec d'autres organismes participants des Nations Unies, l'Organisation internationale des migrations (OIM) a fourni un appui technique au Forum. Le Forum a décidé que l'OIM devrait être l'organisme chef de file pour l'établissement d'une banque de données africaine pour tous les pays d'Afrique et pour la collecte de données sur les professionnels dans les principaux domaines d'activité qui font partie de la diaspora; aider les groupes de travail à élaborer un plan d'action; participer à la réunion annuelle de suivi afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des recommandations; travailler avec les équipes de coordination qu'on constitue à Washington et à Addis-Abeba, et participer aux travaux des groupes d'établissement d'échanges et de discussions sur Internet, que l'on a créés afin d'assurer le suivi des recommandations.

5. Agriculture, commerce et accès aux marchés

30. Récemment, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PAM ont conclu un mémorandum d'accord intitulé « Working Together to Fight Hunger and Poverty ». Par cet accord institutionnel, ces organismes se sont engagés à réaliser un certain nombre d'activités conjointes en Afrique, dont des projets axés sur : a) des améliorations continues en matière de production alimentaire et de revenus agricoles en vue de lutter contre la faim et la pauvreté en Angola; et b) l'accroissement de la production de manioc et la promotion des technologies relatives au manioc afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire en Afrique. En outre, ces organismes, basés à Rome, ont établi des accords de collaboration officiels avec d'autres organismes des Nations Unies.

31. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et l'Initiative pour l'accès aux marchés, lancés par le NEPAD et comprenant un plan stratégique et un programme d'action en matière d'accès aux marchés, ont constitué l'essentiel de l'appui du groupe au NEPAD. En ce qui concerne le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, la FAO a, en coopération avec la BAFD et le NEPAD, organisé en décembre 2002 une réunion à Abuja qui a abouti à une déclaration et à un plan d'action. Les organismes du groupe sont invités à contribuer au suivi de cette réunion.

32. En ce qui concerne l'accès aux marchés, le plan stratégique repose sur trois grands piliers : a) développer et renforcer la capacité de négocier des accords commerciaux; b) aider les pays africains à mieux respecter les dispositions et appuyer la capacité et la compétitivité des États africains et de leurs sociétés commerciales.

33. L'assistance prévue au titre du renforcement des capacités visera à aider les pays africains à élaborer et appliquer une politique commerciale axée sur l'avenir dans un cadre macroéconomique cohérent. Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la CNUCED, l'OMC, la CEA et la FAO entre autres entendent conjuguer leurs efforts dans ce sens. L'aide au NEPAD dans le domaine des stratégies d'accès aux débouchés viendra surtout de la CNUCED, de la CEA, de l'OMC et du Centre (CNUCED/OMC) du commerce international (CCI). Dans le domaine des négociations commerciales, l'assistance visera à améliorer les capacités de négociation des négociateurs commerciaux africains, à élargir le cadre et à renforcer leur collaboration. Le CCI, la CNUCED, l'OMC et la CEA seront les organismes chefs de file de l'assistance technique et bénéficieront du concours de la FAO et du FIDA. Des institutions comme la Banque mondiale, le CCI, l'ONUDI, la FAO, l'OMC et la CNUCED contribueront à développer un secteur privé à vocation exportatrice pour stimuler une croissance économique durable et atténuer la pauvreté.

34. Le CCI, la CNUCED, l'OMC et la FAO aideront les pays africains à gérer leurs politiques et leurs institutions commerciales afin qu'ils puissent mieux appliquer les divers arrangements, conventions et traités.

35. Dans les domaines des capacités de production et de la concurrence, les organismes aideront les pays africains à élargir, diversifier et renforcer le contenu technologique de leur base d'exportation de produits primaires et de biens et services, là où ces pays disposent d'avantages comparatifs à long terme sur les marchés régionaux et mondiaux.

36. Le NEPAD prévoit notamment en coopération avec les organismes des Nations Unies d'élaborer un plan d'action agricole qui, une fois établi, aidera le groupe sur l'agriculture, le commerce et l'accès aux débouchés à formuler, aux niveaux national et régional, des programmes et projets qui seront financés par l'Afrique et ses partenaires. Le Gouvernement sénégalais tiendra, à Dakar en juin/juillet 2003, une conférence ministérielle africaine sur les produits de base, que la CNUCED et le Fonds commun pour les produits de base l'aideront à organiser et à laquelle les organismes du groupe devraient participer. L'ONUDI et la CNUCED organisent deux séminaires régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest en avril et juin 2003 sur le thème de l'intégration des pays les moins avancés au commerce mondial : défis et perspectives dans l'optique du Programme d'action de Doha en faveur du développement (voir A/C.2/56/7, annexe). Des études de cas seront réalisées sur les pratiques optimales en matière de débouchés.

C. Au niveau mondial

37. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), principal mécanisme de consultation et de coordination interinstitutions, et son comité de haut niveau chargé des programmes ont continué à accorder au développement de l'Afrique un rang de priorité élevé. Le CCS a systématiquement appuyé toutes les initiatives prises par l'Afrique pour accélérer le développement du continent, en particulier dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Il a donc appuyé pleinement le NEPAD au niveau mondial et veillé à ce que l'action du système des Nations Unies visant à renforcer la structure même du NEPAD soit cohérente et coordonnée. Le CCS est convenu de resserrer la coordination interinstitutions, notamment au niveau régional, afin d'épauler les pays africains dans leur effort. En outre, le Conseil des chefs de secrétariat et le Comité de haut niveau chargé des programmes revoient régulièrement les principes généraux du maintien de la présence du système des Nations Unies en Afrique et évaluent périodiquement les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans la réalisation des buts et objectifs du NEPAD.

38. Pour qu'il puisse se faire une meilleure idée des besoins du NEPAD aux fins de la collaboration interinstitutions, le système des Nations Unies a confié à la CEA le soin de coordonner l'appui interinstitutions du NEPAD au niveau régional et souligné qu'il importait que les organismes compétents du système collaborent et échangent des informations pour aider la CEA à s'acquitter de sa tâche. C'est à ce titre que le Secrétaire exécutif de la CEA présente au CCS des exposés sur les progrès réalisés dans le Nouveau Partenariat lors des réunions bisannuelles du CCS dont la dernière s'est tenue à New York les 8 et 9 novembre 2002.

39. Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de doter le Secrétariat, à New York, d'une structure d'un niveau approprié qui examine et rend compte de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au NEPAD et de l'application coordonnée des résultats des sommets et des conférences ayant trait à l'Afrique, et de coordonner une action mondiale de soutien au NEPAD.

40. En application de cette résolution et dans le cadre des récentes réformes, le Secrétaire général prend actuellement des dispositions pour faire du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique la structure qui sera chargée au Secrétariat à New

York d'apporter un appui total au NEPAD. Le Bureau aidera également le Secrétaire général à coordonner l'action mondiale de soutien au NEPAD.

IV. Mobilisation de ressources

41. La mobilisation de ressources financières pour l'exécution du NEPAD constitue une priorité majeure pour les pays africains et le système des Nations Unies. L'action entreprise par les organismes des Nations Unies à cette fin repose sur plusieurs principes. C'est avant tout à l'Afrique qu'il incombe de mobiliser les ressources nécessaires. Ensuite c'est la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD qui devraient s'efforcer, avec le soutien des organismes des Nations Unies, d'obtenir des ressources auprès de la communauté des donateurs, y compris les sociétés multinationales présentes en Afrique. Il faudrait par ailleurs éviter tout double emploi et chevauchement d'activités et de financement de projets en privilégiant une mobilisation des ressources par programme.

42. Les organismes des Nations Unies n'en devraient pas moins continuer à harmoniser leurs activités avec les objectifs prioritaires du NEPAD, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/7. À cet égard, les programmes présentés aux organes directeurs respectifs et ceux qui doivent être financés par des fonds extrabudgétaires devraient refléter les activités individuelles et collectives qu'ils ont prévues aux niveaux national, sous-régional et régional pour appuyer l'Union africaine et le NEPAD. Ces programmes devraient également prévoir des ressources budgétaires pour les activités identifiées et les projets et programmes conçus et élaborés.

V. Conclusions et recommandations

43. **L'exécution du programme du NEPAD est une oeuvre de longue haleine tout comme l'engagement du système des Nations Unies en faveur du NEPAD. Le système des Nations Unies a démontré qu'il était animé d'une ferme volonté et d'un profond désir d'adopter un cadre cohérent fondé sur les mécanismes de programmation et de coordination existants pour appuyer le NEPAD aux niveaux national, régional et mondial.**

44. **Ce premier rapport a dégagé les orientations définies par l'Assemblée générale à l'intention des organismes des Nations Unies, précisé le cadre prévu pour l'appui qu'ils doivent apporter au NEPAD et souligné la nature et la portée évolutives des activités menées à cette fin. Le tout devrait permettre au CPC de suivre l'évolution du soutien du système des Nations Unies au NEPAD, soutien dont le système entend réévaluer et affiner le cadre et les activités à mesure que l'exécution du programme du NEPAD progressera. La participation active du secrétariat du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine à chaque étape ou presque du processus augure bien de l'idée du partenariat qui est à la base du NEPAD.**

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 16 (A/57/16), par. 337.*